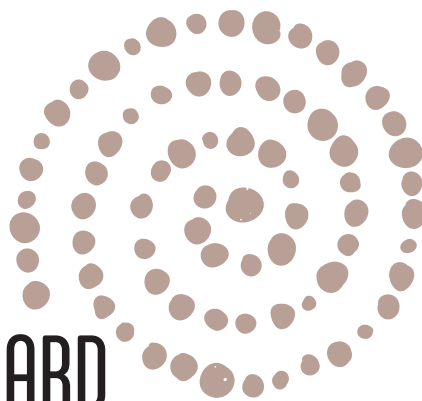


CAPITALE
FRANÇAISE
DE LA CULTURE

PAYS DE MONTBÉLIARD
AGGLOMÉRATION 2024



Appel à initiatives

AGGLO-MONTBELIARD.FR

Appel à initiatives

Crédit photo : PMA - Simon Daval



Charles Demouge, Président de Pays de Montbéliard Agglomération

« Alors que la logique invite au grandiose et aux grands festivals, notre dossier Capitale Française de la Culture 2024 propose un positionnement différent en réalisant un vrai pas de côté. Il est axé sur une culture de proximité, sur des relations privilégiées entre artistes, créateurs et citoyens. Aux grands événements, nous préférons les actions culturelles de sensibilisation qui auront vocation à toucher tous les publics et notamment les publics les plus éloignés de la culture. Pour que la culture soit pour tous et, surtout, à la portée de tous. »

PRÉAMBULE

LE LABEL

« CAPITALE FRANÇAISE

DE LA CULTURE »

→ Ce label national distingue, tous les deux ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant notamment par le soutien à la création, l'innovation artistique et culturelle, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que la contribution des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire.

→ « Un pas de côté », le projet porté par Pays de Montbéliard Agglomération, a été lauréat de ce label pour l'année 2024, par décision de la ministre de la Culture le 13 janvier 2023.

« UN PAS DE CÔTÉ »

LE PROJET LABELLISÉ

« CAPITALE FRANÇAISE

DE LA CULTURE »

Le fil rouge du projet « Un pas de côté » est la sobriété. Ici, elle n'est pas synonyme d'austérité ou de privation, mais synonyme de tempérance. « Un pas de côté » vise à réinterroger ce terme, à repenser nos valeurs pour construire un autre récit, pour réfléchir à la manière de tourner le dos à notre fonctionnement de société, malade de surconsommation et d'inégalités. « Un pas de côté » conçoit la sobriété dans le sens de l'équilibre, de l'harmonie, des « mouvements utiles » de l'existence humaine sur Terre.

Ce projet a également été construit dans la logique de « démocratie culturelle ». Sa déclinaison artistique et culturelle en 2024 se fondera donc sur le territoire de l'agglomération, ses acteurs, ses artistes, ses habitants. Autrement dit, « Un pas de côté » propose d'aller au-delà de la simple logique d'accès à la culture, de « consommation culturelle », en mettant en avant une logique plus complète, où le consommateur devient acteur autour de trois piliers : accéder, pratiquer, contribuer.

La contribution pleine, entière et directe des acteurs culturels, des artistes et des habitants à la construction et à la mise en œuvre de certaines actions est inscrite dans le projet « Un pas de côté », labellisé tant pour son fil rouge, la sobriété, que pour sa démarche respectueuse des droits culturels. Il s'agit de :

- S'appuyer majoritairement et en priorité sur les acteurs culturels locaux, avec toutes leurs forces et leur légitimité : ils incarnent le territoire, et c'est ce territoire qui est lauréat,
- Être ouvert sur l'extérieur, notamment les territoires voisins,
- Cultiver des partenariats entre la politique culturelle de PMA et d'autres secteurs : éducation, politique de la ville, santé, justice, etc. Cela concerne donc également les structures socioculturelles, socioéducatives, de santé, pénitentiaire...
- Associer les forces vives locales (communes, associations, artistes, habitants, entreprises...).

Crédit photo : PMA - Stéphanie Durbic



UN PROGRAMME

ARTISTIQUE ET CULTUREL

SUR TOUTE L'ANNÉE 2024

ET AU-DELÀ

À travers le projet « Un pas de côté », PMA promouvra une année 2024 qui :

- (re)Donnera à chacun la conscience du rôle actif qu'il peut prendre dans la marche de notre société : par son expérience, ses connaissances, sa singularité, sa capacité à faire, à créer,
- Valorisera les identités culturelles de chacun comme une force, une ressource,
- Fera prendre conscience de la richesse de l'écosystème naturel, artistique, culturel et social dans lequel nous évoluons et de l'attention que nous devons lui apporter,
- Insufflera une dynamique positive et constructive au-delà de la seule année 2024.

Lien vers le dossier complet « Un pas de côté » : https://www.agglo-montbeliard.fr/fileadmin/mediatheque/Editos/Mon_temps_libre/Culture/PMA_capitale_francaise_de_la_culture_pagelien_vers_page/PMA_CFC_Dossier_de_composition_libre.pdf

1. POURQUOI UN APPEL À INITIATIVES ?

Cet appel à initiatives est un document simplifié, aisément accessible et facile à renseigner, vous permettant de soumettre une simple idée, comme un projet déjà structuré. Il doit être entendu comme outil de travail - parmi d'autres - pour l'équipe dédiée « Capitale Française de la Culture ».

L'APPEL À INITIATIVES,

UN OUTIL DE

COCONSTRUCTION

DU PROGRAMME 2024

Une pré-programmation artistique et culturelle a été proposée au sein du projet « Un pas de côté » (page 25). Elle présente quelques projets, dont certains seront mis en œuvre et d'autres aménagés (ou écartés). Certains de ces projets constitueront la base du programme 2024, qui sera complété et enrichi par vos idées et propositions.

PMA doit construire l'année artistique et culturelle 2024, dans le respect du projet « Un pas de côté » et en trouvant les équilibres : dans les formats, les disciplines artistiques, dans le temps et sur le territoire (« 72 communes, 72 capitales »).

L'appel à initiatives permettra ainsi à notre collectivité labélisée d'avoir une vue d'ensemble des forces vives de notre territoire, des idées et projets en gestation. Il visera à la transparence, l'équité, la visibilité et contribuera à la cohérence et l'équilibre de la déclinaison artistique et culturelle du projet « Un pas de côté ».

POUR QUI ?

L'appel à initiatives concerne tout le monde, au-delà même du territoire de PMA : habitants (seul ou en commun), artistes, acteurs culturels, socio-culturels, socio-éducatifs, sportifs, collectivités, établissements publics, entreprises... Autrement dit, il s'agit de tous les acteurs qui ont le désir de s'inscrire dans la Capitale française de la culture 2024.

POUR QUELS TYPES

DE PROJETS ARTISTIQUES

ET CULTURELS ?

Tous les types, toutes les formes de projets artistiques et culturels sont concernés :

- Diffusion de spectacle,
- Exposition,
- Médiation,
- Action culturelle,
- Accompagnement d'artistes,
- Commande artistique,
- Conférences, séminaires, rencontres professionnelles, ateliers,
- ...

Dans toutes les disciplines artistiques :

- Arts visuels et plastiques (photo, peinture, graphisme, sculpture, etc.),
- Littérature
- Spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, conte, etc.)
- Cinéma, audiovisuel, éducation à l'image,
- Culture scientifique et technique,
- Numérique (médias, arts numériques),
- Patrimoine,
- Art culinaire,
- ...



Credit photo : PMA - Stéphanie Durbic

2. COMMENT PMA ACCOMPAGNE, ESTAMPILLE OU SOUTIENT VOS IDÉES ET PROJETS ?

Afin d'inclure votre idée/projet dans le programme artistique et culturel de l'année 2024, PMA veut travailler à vos côtés à plusieurs niveaux :

ACCOMPAGNEMENT

A/ Accompagnement du développement de votre idée, de la construction de votre projet

- Votre idée, votre projet, est pertinent, mais pas abouti et/ou éloigné de nos objectifs. Cet accompagnement par PMA permettra de consolider votre idée, votre projet, au regard des enjeux et objectifs du projet « Un pas de côté ».
- Cet accompagnement pourrait déboucher sur une estampille « CFC 2024 », voire un soutien financier pour la mise en œuvre de votre projet.

ESTAMPILLE

B/ Estampille « Capitale française de la culture 2024 » délivrée à votre projet

- Votre projet est bouclé ? Vous avez la possibilité de solliciter une « estampille CFC 2024 » s'il respecte les critères d'éligibilité (cités ci-après au point 3). Autrement dit, votre projet fera partie intégrante de la programmation de la CFC 2024, bénéficiant ainsi de la visibilité offerte par ce label national.
- L'octroi de l'estampille sera proposé par le Commissaire artistique, chargé de l'équilibre et de la cohérence du programme 2024, au Comité délibératif de la Régie autonome. Le Comité attribuera les estampilles par vote à la majorité de ses membres.
- La délivrance de l'estampille CFC 2024 n'entraîne pas automatiquement un soutien financier de la part de PMA (projets récurrents, projets dont le budget est déjà équilibré, etc.).

FINANCEMENT

C/ Soutien financier de PMA à votre projet

- Votre projet n'a pas le financement à la hauteur de votre ambition ? En sus de l'estampille, vous avez la possibilité de solliciter un soutien financier de PMA dans le cadre de CFC 2024 pour votre projet.
- La détermination d'un soutien financier sera établie :
 - par le respect des objectifs du projet « Un pas de côté »,
 - au regard de votre budget prévisionnel et des besoins affichés,
 - dans la limite du budget global de PMA dédié à la CFC 2024.
- L'octroi d'un soutien financier sera proposé par le Commissaire artistique, au Comité délibératif de la Régie autonome. Le Comité attribuera les soutiens financiers par vote à la majorité de ses membres.
- Les modalités de soutien financier de PMA seront déterminées au cas par cas, selon le type de projet et la nature du porteur de projet. Elles pourront prendre la forme de subvention, de valorisations, d'achat de prestations, de (co-)production, etc.

NB : Toutes les idées, initiatives et projets ne seront pas automatiquement accompagnés, estampillés et/ou financés. Pour cela, ils doivent répondre à des critères présentés ci-après (point 3) et s'inscrire dans une cohérence et un équilibre global pour toute l'année 2024.



3. QUELS SONT LES IDÉES, INITIATIVES ET PROJETS ÉLIGIBLES ?

Les idées, initiatives et projets devront être en adéquation avec le projet « Un pas de côté » et s'inscrire parmi les dynamiques suivantes :

- **Le fil rouge de la sobriété**
Les projets devront prendre en compte et interroger, sur le fond et/ou la forme, l'art et la culture par le prisme de la transition écologique.
- **Les droits culturels**
Les idées et projets devront montrer en quoi ils respectent et font respecter les droits culturels, notamment par la participation et la contribution de toutes les parties prenantes, dans le respect des identités culturelles de chacun.
- **L'exigence et l'innovation artistiques**
Une attention sera portée sur le contenu artistique et culturel des idées et projets présentés. Un intérêt particulier sera porté sur l'innovation, la divergence, voire la radicalité des propositions.
- **L'engagement des porteurs de projets**
De l'habitant seul aux acteurs les plus structurés, le porteur de projet devra s'engager aux côtés de PMA dans la mise en œuvre de son projet.
- **La prise en compte de la dimension intercommunale du projet**
L'idée, le projet, peut se travailler et se réaliser sur une ou plusieurs des communes membres de l'agglomération.
- **L'attractivité et le rayonnement**
Votre projet participe activement à l'attractivité et au rayonnement global de PMA CFC 2024.
- **La temporalité**
L'idée, le projet, devra se réaliser – tout ou partie – durant l'année 2024. À la marge, certains projets pourront débuter en 2023 pour s'achever en 2024. De la même manière, certains projets pourront être initiés en 2024 et s'achever en 2025.

4. LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER



Pour tous les porteurs de projet (obligatoire) :

- Une lettre d'intention présentant en détail l'ensemble de vos idées et projets,
- Un budget prévisionnel par idée/projet (forme libre), en indiquant les autres financeurs,
- La fiche simplifiée – initiative artistique et culturelle à remplir sur : <https://www.agglo-montbeliard.fr/appele-a-initiatives> ou en scannant le code ci-contre.
Chaque idée, chaque projet devra faire l'objet d'une fiche simplifiée.

Pour certaines structures en particulier :

- Statuts (pour une association),
- Budget annuel global le plus récent (associations, établissements publics, entreprises).

Toute demande incomplète ne pourra pas être étudiée par notre équipe.

5. LE CALENDRIER DE L'APPEL À INITIATIVES

- Lancement en ligne le 23 juin 2023 sur le site de PMA.
- Date limite de réponse à l'appel à initiatives : dimanche 1^{er} octobre 2023.

NB : Les idées et projets seront étudiés dès réception, nous incitons par conséquent les porteurs de projet à déposer leurs idées et projets dès que possible, sans attendre la date limite de dépôt. Un accusé réception de votre demande sera effectué par mail au cours de la période.

*Pays de Montbéliard Agglomération bénéficie du label « Capitale française de la culture » pour l'année 2024,
un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Caisse des Dépôts.*

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— capitale
— française
— de la culture



BANQUE des
TERRITOIRES



Nous contacter

pmaculture2024@agglo-montbeliard.fr



8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex

SUIVEZ-NOUS



agglo-montbeliard.fr